



TARIF 2020

APPLICABLE AU 1^{ER} JANVIER 2020

Alcon

DES SOLUTIONS D'ENTRETIEN POUR VOS PORTEURS DE LENTILLES



**POUR UN CONFORT
TOUT AU LONG DE LA JOURNÉE** ^{1,2,3,4}

1. Lally J, Ketelson H, Borazjani R, et al. A new lens care solution provides moisture and comfort with today's CLs. Optician 4/1/2011, vol 241 issue 6296, 42 - 46. 2. Notice OPTI-FREE® PureMoist®. 3. Davis J, Ketelson HA, Shows A, Meadows DL. A lens care solution designed for wetting silicone hydrogel materials. ARVO Meeting Abstracts April 11, 2010 51:3417. 4. Notice d'utilisation AOSEPT® PLUS avec HYDRAGLYDE®.

Solution d'entretien multifonctions pour lentilles de contact

Simple d'utilisation



GAMME OPTI-FREE

OPTI-FREE® PUREMOIST®



11,70 €

300 ml

Carton de 24 packs



5,60 €

90 ml

Carton de 24 packs



20,20 €

2 x 300 ml

Carton de 12 packs



29,40 €

3 x 300 ml

Carton de 8 packs

TRAVEL KIT OPTI-FREE® PUREMOIST®



6,90 €

90 ml

Carton de 12 packs

GAMME OPTI-FREE®

OPTI-FREE® EXPRESS®



9,20 €
355 ml
Carton de 24 packs

OPTI-FREE® REPLENISH®



10,50 €
300 ml
Carton de 24 packs



27,90 €
3 x 300 ml
Carton de 8 packs

COMPLÉMENTS AUX SOLUTIONS D'ENTRETIEN

OPTI-FREE® PRO HYDRATANT



- Pour les porteurs de lentilles
- Contribue à favoriser le port de lentilles de contact, lubrifie et hydrate¹

9,90 €
10 ml
Carton de 72 packs

POLYRINSE™



10,80 €
30 doses de 15 ml
Carton de 10 packs

1. Notice d'utilisation OPTI-FREE® PRO® gouttes oculaires hydratantes

Solution d'entretien oxydante pour lentilles de contact

Pour les patients qui ont les yeux sensibles
ou des prédispositions allergiques¹

GAMME AOSEPT

AOSEPT® PLUS AVEC HYDRAGLYDE®



14,20 €
360 ml
Carton de 24 packs



39,50 €
3 x 360 ml + 90 ml
Carton de 6 packs

AOSEPT® PLUS



13,60 €
360 ml
Carton de 24 packs



24,50 €
2 x 360 ml
Carton de 12 packs



36,10 €
3 x 360 ml + 90 ml
Carton de 6 packs

1. Bloise, L., and E. Le Blond. «Entretien des lentilles de contact.» Florence Malet. Les lentilles de contact. Rapport SFO (2009): 836-62.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ALCON FRANCE - GAMME VISION CARE - 2020

PRÉAMBULE

Les Laboratoires ALCON SAS (« ALCON France ») distribuent et vendent leurs lentilles de contact, produits de contactologie (solutions d'entretien) et produits relatifs à la sécheresse oculaire par l'intermédiaire de détaillants, de grossistes, de distributeurs et de centrales d'achat, ci-après désignés par le « Client ».

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à la vente de lentilles de contacts, de solutions d'entretien et produits relatifs à la sécheresse oculaire d'ALCON France en France métropolitaine, ci-après désignés « les produits d'ALCON Vision Care – ALCON VC ». Elles annulent et remplacent toutes conditions générales de vente éditées à une date antérieure.

Toute commande ferme acceptée et confirmée par notre société implique pour le Client l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui seules s'appliquent et prévalent sur toutes clauses et stipulations implicites ou explicites, sauf dérogation écrite de la part d'ALCON France.

ALCON France se réserve le droit de modifier les présentes conditions, pour un ou plusieurs produits de la gamme, ainsi que leur définition ou méthodes de vente, dans le respect de la réglementation en vigueur.

1- COMMANDES

Les commandes écrites doivent comporter impérativement la désignation du Client, l'adresse de livraison, la référence, la quantité, la désignation et le tarif en vigueur précédemment communiqué. Le signataire d'une commande est présumé avoir tout pouvoir pour souscrire à celle-ci et engager le Client. ALCON France acceptant les commandes téléphoniques, la livraison sera présumée conforme à ladite commande sauf réserve faite par le Client à la livraison des produits. Toute commande écrite ou téléphonique n'est valable qu'après acceptation de ladite commande par ALCON France qui n'est cependant pas tenu d'accuser réception des commandes.

En cas de commande anormale, notamment par rapport aux volumes habituellement commandés par le Client, ALCON France ne saurait être tenu par une obligation de livraison.

2- PRIX ET FACTURATION

Les prix sont ceux indiqués sur le bon de commande et acceptés par écrit par ALCON France ou à défaut ceux indiqués dans les documents tenant lieu de catalogue ou tarif en vigueur à la date de la commande. Ces prix s'entendent en Euros. ALCON France pourra procéder à une révision des tarifs et/ou des remises en cours d'année, notamment pour des raisons réglementaires ou en cas d'ajout et/ou de suppression d'une référence, ce dans le respect de la réglementation en vigueur et moyennant un délai de prévenance raisonnable. En cas de hausse tarifaire, les quantités accessibles aux clients seraient limitées à 4 semaines d'écoulement moyen (basées sur les quantités réalisées sur les 12 derniers mois).

ALCON France se réserve le droit de proposer à tous ses Clients, ponctuellement, notamment par l'intermédiaire de ses Représentants Commerciaux, une ou plusieurs Offres spéciales ou Promotions, limitées dans le temps. Les offres pourront inclure des unités gratuites ou faire l'objet de remises. Les réductions de prix, éventuellement accordées à l'occasion de ces Offres spéciales ou Promotions, peuvent soit :

- Venir s'ajouter, sur facture, aux réductions de prix qui peuvent être accordées au Client, selon les conditions détaillées dans lesdites Offres spéciales ou Promotions
- Venir remplacer les réductions de prix qui peuvent être accordées au Client.

La facturation est établie mensuellement. Elle reprend le détail des livraisons du mois écoulé.

3- TRANSPORT – EXPÉDITION

ALCON France s'engage à honorer les commandes reçues et à livrer les produits commandés uniquement dans la limite des stocks disponibles. La livraison, qui pourra être totale ou partielle, est effectuée chez le Client à l'adresse définie entre les parties, via le transporteur mandaté par ALCON France sauf clause contraire convenue entre les Parties.

Le transport est facturé en sus suivant le tarif en vigueur défini ci-après :

- Participation forfaitaire aux frais de port et d'emballage lentilles : 4,50 € H.T par commande.
- Participation forfaitaire aux frais de port et d'emballage Produits de Contactologie : 7,00 € H.T par commande

Toute commande de lentilles de contact et de produits de contactologie supérieure ou égale à 400 € HT, est livrée en franco de port en France Métropolitaine, en ce compris la Corse et la Principauté de Monaco. De même, toute commande de lentilles de contact et de produits de contactologie effectuée par EDI ou sur le site fr.easy-myalcon.com est livrée en franco de port en France Métropolitaine, en ce compris la Corse et la Principauté de Monaco.

Les marchandises voyagent aux risques et périls du Client dès qu'elles ont quitté les entrepôts d'ALCON France, ce même si elles sont vendues franco de port. Aussi, en cas de manquant ou d'avarie de transport (si le produit n'a pas été livré en bon état, n'est pas conforme au bordereau, n'a pas été livré dans les délais prévus...), le destinataire devra faire toutes les réserves usuelles, précises et détaillées, auprès du transporteur, réserves à confirmer impérativement dans les trois jours par lettre recommandée (art. L 133-3 du Code de Commerce) avec copie adressée dans le même délai à ALCON France qui, le cas échéant, exercera les recours contre le transporteur.

Les délais de livraison communiqués lors du passage de la commande ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur non-respect ne peut en aucun cas donner lieu à retenue, indemnité, annulation de la commande, et ce, quelles que soient les causes, l'importance ou les conséquences du retard.

ALCON France ne peut effectuer des livraisons à plusieurs destinataires au titre d'une même commande.

La livraison ne peut intervenir que si le Client est à jour de ses obligations à l'égard d'ALCON France.

4- RÈGLEMENT

Le règlement s'effectue à trente (30) jours fin de mois date de la facture récapitulative par prélèvement ou lettre de change relevé (LCR).

En cas de non-paiement total ou partiel de toute facture à l'échéance, ALCON France facturera une pénalité de paiement tardif portant sur le montant restant dû, en appliquant un taux d'intérêt égal au taux BCE en vigueur à la date d'échéance prévue + 10 points, au prorata de la durée s'étendant entre la date d'échéance contractuelle et la date de paiement effectif. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € sans préjudice pour ALCON France de la possibilité de demander en justice le remboursement de tels frais si ceux-ci étaient supérieurs.

Les intérêts de retard seront facturés séparément, en totalité ou partiellement, avant ou après la date de paiement effectif, au gré d'ALCON France. Les factures des intérêts de retard sont payables comptant. En outre ALCON France se réserve expressément, en cas de non-paiement partiel ou total d'une facture à son échéance, le droit de procéder à la résolution de la vente par simple lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, les acomptes versés par le Client resteront acquis à ALCON France à titre d'indemnité. ALCON France pourra, en cas d'incident de paiement, exiger le règlement immédiat de toutes les dettes de l'acheteur y compris les dettes non échues. Les éventuelles remises et ristournes hors facture, ne sont acquises à l'acheteur que dans la mesure où celui-ci est à jour de ses règlements.

ALCON France se réserve également le droit de livrer en contre remboursement ou de cesser toute livraison après une relance restée infructueuse.

Un escompte de 0,30 % du montant net hors taxes de la facture sera consenti en cas de paiement par prélèvement dans les quinze (15) jours de la date de la facture.

Chaque partie gardera à sa charge les frais qu'elle aura exposés au titre des virements bancaires.

5- COMPENSATION – DÉDUCTION

Les factures de prestation de service, établies après réalisation effective des services par les clients fournisseurs du service demandé ne sont pas compensables avec les factures de fourniture de produits et, de ce fait, ne peuvent être déduites du règlement de ces dernières. Toute déduction non préalablement convenue par écrit sera assimilable à un défaut de paiement justifiant la suspension des livraisons. ALCON France se réserve le droit de recouvrer par tout moyen à sa convenance les sommes qui seraient ainsi déduites. Elle sera, en outre, fondée à exiger la livraison contre remboursement des commandes ultérieures. Au cas où ALCON France serait débitrice vis-à-vis du Client, les

sommes dues seront réglées par application du principe de réciprocité des délais de paiement.

6- RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative à la conformité des produits ou aux vices apparents les affectant devra, pour être recevable, être notifiée par le Client à ALCON France, dans un délai de soixante-douze (72) heures à compter de la livraison des produits, et pour les vices cachés dans les trente (30) jours à, compter de leur découverte, par télécopie avec accusé de réception (ou par courriel), confirmée dans les huit (8) jours par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, dans les deux cas adressée à la direction [Service clients ALCON pour les produits Vision Care – 17 avenue Didier Daurat – les Algorithmes - Immeuble Platon – CS 50090 , 31700 Blagnac Cedex] d'ALCON France. ALCON France aura pour seule obligation de remplacer les produits non-conformes, si la non-conformité est avérée ou de rembourser le Client qui sera tenu d'en informer ses propres clients.

Suivant la nature du litige, ALCON France pourra alors envisager le remplacement des marchandises à l'exclusion de toute indemnité ou tous autres dommages et intérêts.

7- GARANTIES

La garantie de fabrication couvre les défauts de fabrication uniquement. En particulier, ALCON France n'assume pas les risques et les dommages résultants d'un manque d'entretien, d'un usage inadapté, d'un stockage dans des conditions inadéquates ou d'une mauvaise manipulation.

Par ailleurs, ALCON France accepte de reprendre les lentilles de contact et solutions d'entretien qu'elle commercialise dans le cadre des garanties décrites ci-après, et sous réserve de l'application de la procédure de retour prévue à l'article 8 ci-dessous. Pour ouvrir droit à ces garanties, les lentilles de contact et solutions d'entretien devront impérativement avoir fait l'objet d'une vente directe par Alcon France et être retournées dans un état identique au produit livré (lentilles dans leur boîte d'origine, solutions d'entretien dans leur emballage d'origine complet, avec flacon, étui-lentilles...). Aucun retour ne sera admis pour des lentilles de contact et solutions d'entretien qui ne seraient plus commercialisées par ALCON France, au jour de la demande de retour, que ceci soit dû à la nature du produit ou à son emballage.

Enfin, les demandes portant sur des quantités de produits anormalement élevées par rapport aux volumes habituellement commandés par le Client ne seront pas admises.

Erreur (lentilles sphériques, lentilles techniques et solutions d'entretien) : ALCON France accepte le retour des produits dans le mois suivant leur achat. Les produits retournés seront repris aux conditions de la facture d'origine.

Lentilles techniques : ALCON France accepte le retour des lentilles techniques, au-delà du délai d'1 mois prévu ci-dessus et dans un délai maximum de 3 mois suivant leur achat. Les produits retournés seront repris aux conditions de la facture d'origine et valorisés à hauteur de 50% de leur prix

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ALCON FRANCE - GAMME VISION CARE - 2020

net d'achat, au titre d'une participation aux frais de retour et de destruction. Au-delà du délai de 3 mois à compter de la date d'achat, aucune lentille technique ne sera reprise.

Échanges de puissances (lentilles sphériques) : ALCON France accepte l'échange de lentilles sphériques dans un délai maximum de 12 mois suivant leur achat et sous réserve qu'elles présentent une date de péremption supérieure à 18 mois. Les produits retournés seront repris aux conditions de la facture d'origine et valorisés à hauteur de 90% de leur prix net d'achat, au titre d'une participation aux frais de retour et d'échange. Il sera renvoyé au client la quantité de produits identiques à la marchandise retournée, les produits expédiés en échange seront soumis aux conditions de tarif et de remise en vigueur à la date d'échange.

Péremption (lentilles sphériques et solutions d'entretien) : ALCON France accepte le retour de produits (lentilles sphériques et solutions d'entretien), dans un délai maximum de 12 mois suivant leur achat, et au plus tard un mois avant leur date de péremption. Les produits retournés seront repris aux conditions de la facture d'origine et valorisés à hauteur de 50% de leur prix net d'achat, au titre d'une participation aux frais de retour et de destruction. Il sera renvoyé au client la quantité de produits identiques à la marchandise retournée, les produits expédiés seront soumis aux conditions de tarif et de remise en vigueur à la date de la commande.

8- PROCÉDURE DE RETOUR

Tous les retours de Produits relatifs à la sécheresse oculaire doivent être soumis à l'accord préalable d'ALCON. Aucun retour direct du Client ne sera traité ni ne donnera lieu à remboursement.

Tous les retours de lentilles ou solutions d'entretien dans le cadre des garanties prévues à l'article 7 ci-dessus doivent être soumis à l'accord préalable d'ALCON France.

Il convient de contacter le service clients au N° 0 810 860 810 ; après étude de la demande, un numéro d'autorisation de retour sera donné. Puis inscrire ce numéro sur le colis et l'adresser à :

RMD Rhein-Main-Distribution GmbH
Halle 1 – Alcon-Retouren F
Johann-Dahlem-Str. 54
DE-63814 Mainaschaff

Les petits colis de lentilles sont à déposer dans les boîtes de livraison et seront repris au moment de la livraison de nuit. Pour les retours plus importants, le passage d'un transporteur sera ordonné. **Les frais de port des retours dans le cadre de cette procédure seront intégralement à la charge d'ALCON France.**

Aucun retour de marchandises ne sera accepté sans accord préalable d'ALCON France et sans le report sur le colis du numéro d'autorisation de retour délivré par notre service clients. Tous les colis reçus sans ce numéro seront renvoyés à leur expéditeur. Les produits des colis non conformes, quelle qu'en soit la cause (date de péremption, état emballage, paramètres, etc...) seront renvoyés à leur expéditeur.

9- RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

ALCON France se réserve expressément la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral de leur prix par l'acheteur. En cas de non-paiement partiel ou total d'une facture à son échéance, comme en cas de redressement ou de liquidation judiciaire de l'acheteur, ALCON France se réserve la possibilité de reprendre les marchandises livrées non payées quel que soit le lieu où elles se trouvent. La présente clause de réserve de propriété est opposable au client ainsi qu'à ses créanciers.

10- ASSURANCES

L'acheteur s'engage à souscrire auprès de la compagnie de son choix, un contrat d'assurance garantissant les risques de perte, vol ou destruction desdites marchandises prenant effet dès réception des marchandises par ses soins.

11- SUPPORTS PUBLICITAIRES ET MATÉRIELS D'INFORMATION CONSOMMATEUR

Tous les supports publicitaires, et matériels d'information consommateur, mis à titre gratuit à la disposition du Client sont et demeurent la propriété d'ALCON France. Aussi, ALCON France se réserve-t-il le droit de les déplacer dans le magasin, en accord avec le Client, ou de les retirer. Les supports publicitaires, et matériels d'information consommateur, dont il ne sera plus fait usage, devront être conservés à la disposition d'ALCON France. Ils ne pourront être détruits par le Client qu'après autorisation d'ALCON France.

12- PRÉSENTATION ET REMISE DES PRODUITS AUX CONSOMMATEURS

Les produits ne peuvent être présentés, vendus ou remis au consommateur que sous leur présentation d'origine non modifiée ni altérée. Les échantillons remis gratuitement ne peuvent être vendus. L'opticien a pour obligation, conformément à la réglementation en vigueur, de délivrer les produits ALCON VC avec toute l'information utile et la notice d'utilisation correspondante.

13- PROMOTION DES PRODUITS – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Il est rappelé que chaque client est libre de mettre en place la politique commerciale de son choix, en recourant aux opérations promotionnelles qu'il estime opportunes tant pour son enseigne que pour les consommateurs. Cependant, il est rappelé que pour engager valablement ALCON France, toutes opérations promotionnelles (nationale, régionale ou locale) relatives à ses produits organisés par les clients, ainsi que les prestations de services fournies par ces derniers au profit d'ALCON France, doivent préalablement faire l'objet d'un accord écrit signé par le Client et ALCON France. En l'absence d'un accord exprès d'ALCON France, le Client qui déciderait seul de la mise en place d'une opération promotionnelle quelle qu'elle soit et/ou de la réalisation d'une prestation de service, ne pourra prétendre à une rémunération de quelque nature et sous quelque forme que ce soit de la part d'ALCON France et en sera pleinement responsable.

Le Client s'interdit (sous peine d'action judiciaire) de modifier le packaging, de déconditionner les produits et de délotter les produits qui lui sont livrés pour être revendus par lot. En tout état de cause, le Client s'engage à ne pas dénigrer les marques et les produits d'ALCON France. ALCON France se réserve un droit de regard sur l'utilisation qui pourrait être faite de sa marque. À ce titre, l'utilisation des marques est limitée à la vente des produits ALCON VC et ne peut en aucune manière donner lieu à rémunération de quelque nature et sous quelque forme que ce soit.

Le Client s'engage (i) à ne pas introduire ou autoriser l'introduction, sur le territoire de l'EEE et de la Suisse, de Produits Alcon VC qui ont été mis dans le commerce hors du territoire de l'EEE et de la Suisse (ii) ni à vendre ou à autoriser la vente, en dehors du territoire de l'EEE (et de la Suisse) de Produits Alcon VC mis dans le commerce dans le territoire de l'EEE (et de la Suisse). En cas de violation de ces engagements, ALCON France se réserve la possibilité de revoir les conditions commerciales ou mettre un terme à la relation commerciale existant avec le Client, sans préjudice de tous dommages-intérêts qui pourraient être réclamés par ALCON France au titre de cette violation.

14- VIGILANCE – TRAÇABILITÉ

Conformément à la réglementation française, chacune des parties reconnaît avoir pleinement connaissance des obligations qui lui incombent en matière de pharmacovigilance, matériovigilance et de traçabilité des produits de santé. En effet, par application du Code de la Santé Publique, chacune des parties s'engage à :

- déclarer tout incident selon les articles L. 5212-2 et R. 5212-14 et suivants (ALCON en tant que fabricant et responsable de la mise sur le marché des dispositifs médicaux et le distributeur en tant que distributeur selon l'article R. 5212-16 §2), ainsi que tout cas de pharmacovigilance selon les articles R. 5121-153 et R. 5121-161 et suivants.
- pouvoir suivre les produits selon la traçabilité exigée aux articles R. 5212-3 et R5124-36 (informations relatives à la conception, la fabrication, le stockage, la distribution, la mise à disposition, l'utilisation, la traçabilité, la vente, leur utilisation et le cas échéant leur prescription),
- collaborer activement entre elles pour les cas de rappels de produits et de retours auprès du fabricant selon ses demandes,
- informer le fabricant de toute réclamation de consommateur relative aux produits concernés, dès sa connaissance, oralement et par écrit, en lui communiquant toutes les informations nécessaires qui pourraient être demandées par le fabricant pour assurer la meilleure qualité et réactivité dans le traitement de ces réclamations.
- remettre la notice d'utilisation au porteur.

15- CONTESTATION

Dans l'hypothèse où l'une des clauses des présentes conditions serait déclarée nulle et/ou non avenue par un tribunal ou du fait d'un changement de législation, la validité de l'ensemble des autres dispositions des présentes conditions

ne se trouverait en aucune manière affectée ou modifiée.

Le fait qu'ALCON France ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions. Toute réclamation concernant l'application du tarif ou des conditions de distribution et de vente, doit parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception à la direction [Service clients ALCON pour les produits Vision Care – 17 avenue Didier Daurat – les Algorithmes - Immeuble Platon – CS 50090, 31700 Blagnac Cedex] d'ALCON France dans les deux semaines suivant la réception de la facture.

Les présentes conditions et les ventes auxquelles elles s'appliquent sont soumises à la loi française exclusivement.

En cas de contestation ou de litige, LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE EST SEUL COMPÉTENT, quel que soit le mode de paiement.

16- IMPOSSIBILITÉ D'EXÉCUTION

ALCON France est libérée de l'obligation de livrer, ou de toute autre obligation contractuelle en cas de force majeure, conformément à l'article 1218 du code civil.

De même sa responsabilité ne pourrait être engagée au cas où les produits vendus auraient été entreposés dans des conditions anormales, ou incompatibles avec leur nature.

17 - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Dans le cadre de leurs activités, les Laboratoires Alcon utilisent des fichiers de données afin d'assurer la gestion de ses relations avec les professionnels de santé. **Toutes les informations concernant le traitement de ces données sont disponibles sur le site institutionnel d'Alcon France** : <https://www.alcon.fr>.

Ces données seront conservées par les Laboratoires Alcon le temps nécessaire à la gestion de cette relation, et dans le cadre d'un signalement de matériovigilance/pharmacovigilance ou plainte qualité, pour une durée conforme à la réglementation en la matière.

Vous disposez des droits suivants : droit d'accès, de rectification ou de suppression de vos données personnelles, droit d'en demander le cas échéant la portabilité, droit d'obtenir la limitation du traitement de vos données personnelles, droit de vous opposer à ce traitement et de donner des directives sur le sort de vos données après votre décès. Toutefois, pour la finalité relative à la vigilance et à la transparence, vous ne disposez pas d'un droit d'opposition ou de suppression. Si vous souhaitez nous adresser une question et/ou exercer vos droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse email suivante : dataprivacy.alconfrance@alcon.com ou par écrit : Laboratoires ALCON, à l'attention du service compliance, 20 rue des Deux Gares, 92 500 Rueil Malmaison. Vous pouvez également soumettre une réclamation auprès de la CNIL en cas de violation de vos droits.

MENTIONS OBLIGATOIRES

Les solutions de la gamme **OPTI-FREE**® sont des Solutions Multi-Fonctions qui décontaminent, nettoient, rincent, hydratent et améliorent le confort de port journalier ou mensuel de toutes les lentilles de contact souples. Veuillez lire attentivement les instructions figurant dans la notice et sur l'étiquetage. Utilisez toujours une nouvelle quantité d'**OPTI-FREE**® Solution Multi-Fonctions. Ne jamais réutiliser la solution de votre étui de trempage. Dispositifs médicaux de classe IIb - Organisme notifié : 0123 TÜV SÜD. Fabricant : Alcon Laboratories, Inc.

AOSEPT PLUS® est un système d'entretien pour le nettoyage, la décontamination, la neutralisation, la déprotéinisation et la conservation de tous types de lentilles de contact y compris en silicone-hydrogel. Il contient la solution de nettoyage et de décontamination et l'étui de trempage. La solution **AOSEPT PLUS**® et l'étui de trempage doivent toujours être utilisés ensemble. Ne jamais mettre de solution **AOSEPT PLUS**® non neutralisée directement dans l'œil. Veuillez lire attentivement les instructions figurant dans la notice et sur l'étiquetage. Dispositif médical de classe IIb - Organisme notifié : 0123 TÜV SÜD - Fabricant : Alcon Laboratories Inc.

AOSEPT PLUS® avec **HydraGlyde**® est un système d'entretien pour le nettoyage, la décontamination, la neutralisation, la déprotéinisation et la conservation de tous types de lentilles de contact y compris en silicone-hydrogel. Il contient la solution de nettoyage et de décontamination et l'étui de trempage. La solution **AOSEPT PLUS avec HydraGlyde**® et l'étui de trempage doivent toujours être utilisés ensemble. Ne jamais mettre de solution **AOSEPT PLUS avec HydraGlyde**® non neutralisée directement dans l'œil. Veuillez lire attentivement les instructions figurant dans la notice et sur l'étiquetage. Dispositif médical de classe IIb - Organisme notifié : 0123 TÜV SÜD - Fabricant : Alcon Laboratories Inc.

Opti-Free® **PRO**® **gouttes oculaires hydratantes pour lentilles** est une solution aqueuse tamponnée stérile, utilisée comme gouttes réhydratantes sur toutes les lentilles de contact en silicone hydrogel et les lentilles souples (hydrophiles), pour les humidifier, hydrater et lubrifier quand elles sont portées ou pour apporter de la douceur aux lentilles en plaçant des gouttes au creux de celles-ci avant leur pose. Veuillez lire attentivement les instructions figurant dans la notice et sur l'étiquetage. Dispositif médical de classe IIb - Organisme notifié : 0123 TÜV SÜD. Fabricant : Alcon Laboratories, Inc.

Polyrinse™ **Solution Saline** est une solution aqueuse stérile, isotonique sans conservateur utilisée pour le rinçage de toutes les lentilles de contact. Utilisez toujours une nouvelle quantité de **Polyrinse**™ **Solution Saline**. Ne jamais réutiliser la solution de votre étui de trempage. Veuillez lire attentivement les instructions figurant dans la notice et sur l'étiquetage. Dispositif médical de classe IIb - Organisme notifié : 0123 TÜV SÜD. Fabricant : Alcon Laboratories, Inc.



TARIF 2020



SERVICE CLIENTS

 **N°Azur 0 810 860 810**

PRIX D'UN APPEL LOCAL

Du lundi au jeudi

8h45 > 12h15 & 13h > 17h45

Le vendredi

8h45 > 12h15 & 13h > 17h00

Contactez-nous par e-mail
visioncare.clients@alcon.com